

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6

Date de la convocation
10 septembre 2024

Date d'affichage

Objet
Edition d'une gazette municipale

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS**

Envoyé en préfecture le 24/09/2024
Reçu en préfecture le 24/09/2024
Publié le
ID : 066-216602037-20240920-2024018-DE

Séance du :

L'an deux mille vingt-quatre

Et le vingt septembre à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe mairie, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire

Présents : M. MAUGUIN, R. CAYUELA, G. COLL, W. HUBER, B. ISSARTEL

Absents : H. VAN DE WERVE, T. CASASNOVAS

Procuration : H. VAN DE WERVE a donné procuration à W. HUBER

Benoît ISSARTEL a été nommé secrétaire.

Délibération n° 2024-018

EDITION D'UNE GAZETTE MUNICIPALE

Madame le Maire indique à l'Assemblée que la commune n'édite pas de gazette municipale. Or, elle désirerait qu'une gazette puisse être distribuée à la population afin de la tenir informée des actions municipales comme les investissements entrepris sur la commune, les projetsetc mais aussi les tenir informés des changements qui concernent la commune comme l'enlèvement du cuivre sur le réseau de télécommunication....etc.

De même, elle explique que cette gazette permettrait aux conseillers qui le souhaitent de s'adresser aux taulisiens par un message ne dépassant pas la moitié d'une feuille A4.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER l'édition de la gazette
- DE DIRE qu'un encart d'une demie feuille A4 sera réservée pour chaque conseillers qui souhaite s'adresser à la population.

POUR : 4

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

M. MAUGUIN
R. CAYUELA
G. COLL
B. ISSARTEL

W. HUBER
H. VAN DE WERVE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus

Le Maire,



M. MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du